

**Communauté de communes**

1 lotissement du Bourdalat - 32400 RISCLE

Conseil Communautaire du 06 juillet 2026**N° 2026/072***Extrait du registre des délibérations*

Date de la convocation : 29 juin 2026

Secrétaire de séance :
Nicole DUCLOS

Date d'affichage : 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à Riscle, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :
 Nombre de conseillers présents :
 Nombre de pouvoirs :
 Nombre de Votants :
 Nombre de voix **POUR** (Durée 20 ans) :
 Nombre de voix **POUR** (Durée 25 ans) :
 Nombre de voix **CONTRE** :
 Abstentions

45
35
9
44
38
6
0
0

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Callac, Chanut, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrousche, Pasian, Malmoustier, Ducournau, Fauqué, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Saint-orens, Daste, Dufau Valérie, Castets, Descoubet, Coomans, Zago, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Labenne, Buffalan, Renaudin, Le Nevez, Menvielle, Langlade, Berdoulet.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Barnadas, Lartigolle, Dufau Philippe, Sarran remplacé par Saint-Orens, Lajus, Lux, Palangue-Maraleigne, Plouvier-kunz, Périssé, Lamarque.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Michel Chanut, de M. Barnadas à Mme Callac, de M. Philippe Dufau à M.Persoons, de M.Lajus à Mme Descoubet, de Mme Lux à Mme Valérie Dufau, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M. Plouvier-Kunz à M. Faure, de M.Périssé à M. Labenne, de M. Lamarque à M. Langlade.

Objet : Emprunt à long terme – 500 000 € - Ecole maternelle Aignan.

Monsieur le Président rappelle que lors du vote du budget 2026 un emprunt a été prévu afin de financer les travaux à réaliser à l'école maternelle d'Aignan.

Monsieur le Président informe qu'une première consultation a été lancée pour un montant de 500 000 €, à taux fixe et variable sur une durée de 20 et 25 ans avec une échéance mensuelle, trimestrielle ou annuelle. Sept banques ont été consultées et ont répondu.

Banque	Durée	Taux	Périodicité	Annuité	Remboursement total	Frais de dossier
Crédit Agricole Aquitaine	20 ans	4.35%	Annuelle	37 940.09 €	758 801.80 €	550 €
Crédit Agricole Pyrénées Gascogne	20 ans	4.03%	Annuelle	36 888.68 €	737 773.60 €	400 €
Banque Populaire Occitane	20 ans	4,32%	Annuelle	37 840.89 €	756 817.80 €	350 €
Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées	20 ans	4.09%	Annuelle	37 084.67 €	741 693.40 €	500 €
	25 ans	4.18%	Annuelle	32 617.79 €	815 444.75 €	500 €
La Banque Postale	20 ans	4.08%	Trimestrielle	9 173.13 €	733 850.59 €	500 €
	25 ans	4.17%	Trimestrielle	7 999.53 €	799 953.47 €	500 €
La Banque des Territoires	20 ans	1.50% + 0.50%	Annuelle	30 578.36 €	611 567.18 €	300 €
	25 ans	1.50% + 0.50%	Annuelle	25 610.22 €	640 255.48 €	300 €
L'Agence France Local	20 ans	4.14%	Annuelle	37 248.41 €	744 968.20 €	(Frais d'adhésion 31 300 €)
	25 ans	4.23%	Annuelle	32 788.75 €	819 718.75 €	

Après avoir pris connaissance de toutes les offres et des conditions générales,

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des votants soit 44 suffrages exprimés dont 38 Pour (Durée 20 ans), 6 Pour (Durée 25 ans), 0 Contre, et 0 Abstention :

- DECIDE de retenir la proposition de la Banque des Territoires pour un prêt à 1.50 % + 0.50 %, pour une durée de 20 ans.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la signature de l'emprunt.

Acte rendu exécutoire par son envoi en sous-préfecture le 09 juillet 2026 et sa publication le 09 juillet 2026

Le Président,
Stéphane PERSONS.

